Image not found or type unknown

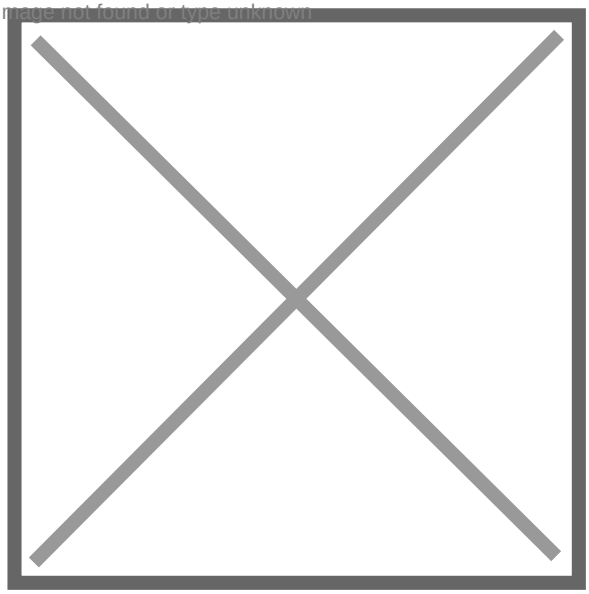

Signature succession et cendres

Par **lalletta**, le **17/12/2008** à **15:57**

JE SUIS ITALIENNE ET J' HABITE EN ITALIE.MON PERE (NATIONALITE FRANçAISE) EST DECEDE EN FRANCE IL Y A 8 MOIS.MA BELLE-MERE ET MON FRERE N'ONT PAS ME INFORME IMMEDIATEMENT MAIS SEULEMENT APRES 12 JOURS, EN CONSEQUENCE LES OBSEQUES, LA CREMATION ET ENTERREMENT ONT EU LIEU SANS MA PRESENCE (FAIT TRES GRAVE POUR MOI) ET SANS MON CONSENTEMENT. UN NOTAIRE M'A CONTACTE POUR LA SUCCESSION.IL ME DEMANDE AVEC INSISTANCE UNE PROCURATION EN FAVEUR DE MON FRERE POUR LA REGULARISATION DE LA SUCCESSION ET QUELLE EST MA POSITION QUANT A SON PROPOSITION DE PARTAGE.JE NE VEUX FAIRE UNE PROCURATION MAIS JE VOUDRAIS ALLER EN FRANCE EN PERSONNE POUR LA SIGNATURE MAIS J' AI BESOIN DU TEMPS, PARCE QUE J'HABITE EN ITALIE.LE NOTAIRE ET LES AUTRES HERITIERS(BELLE-MERE ET FRERE) PRESSENT ME. EST-CE QUE LES AUTRES HERITIERS PEUVENT ME DEMANDER DES DOMMAGES-INTERETS POUR MON RETARD A SIGNER ET A MANIFESTER MA POSITION? L'HERITAGE EST DE EURO 100.000,00 A PARTAGER EN TROIS PARTIS.
PUIS-JE DEMANDER UNE PARTIE DE LES CENDRES DE MON PERE AFIN QUE JE PUISSE LES EMPORTER EN ITALIE?
MOI ET LES AUTRES HERITIERS NE SOMMES PAS EN BON RAPPORTS.
JE M'EXCUSE PARCE QUE JE NE PARLE BIEN LE FRANçAIS.
MERCI.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés